

FCP de droit français

PREVAAL DIVERSIFIE

RAPPORT ANNUEL

au 30 décembre 2022

Société de gestion : PREVAAL FINANCE
Dépositaire : CACEIS Bank
Commissaire aux comptes : PriceWaterhouseCoopers Audit

PREVAAL FINANCE - 1 place Zaha Hadid - 92400 - Courbevoie

SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	4
3. Rapport de gestion	5
4. Informations réglementaires	7
5. Certification du Commissaire aux Comptes	14
6. Comptes de l'exercice	19

PREVAAL DIVERSIFIE
FR0011521871

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance nette de frais supérieure de 1% à celle de son indice de référence l'EURIBOR 3 mois capitalisé (coupons nets réinvestis), sur une durée de placement recommandée de 3 ans, en s'exposant aux marchés financiers français ou étrangers actions, obligataires et/ou monétaires, par le biais d'une politique active d'allocation d'actifs et de sélection d'OPCVM et/ou de FIA.

Les principales zones géographiques d'investissement sont les marchés européens incluant Suisse et Norvège, mais également les marchés de l'OCDE (notamment Etats-Unis et Japon) et les pays émergents, dans la limite de 25% de l'actif net, tous types d'actifs confondus.

Le degré d'exposition au risque action est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

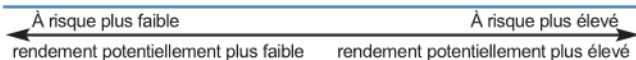
Le degré d'exposition au risque de taux est compris entre 0% et 100% de l'actif net.

Le gérant contrôle et met en œuvre de façon discrétionnaire la répartition entre les classes d'actifs actions et produits de taux dans le Fonds. Les OPCVM ou FIA sont sélectionnés par le gérant selon des critères quantitatifs (encours, performances,...) et qualitatifs (spécificité des gérants, processus décisionnel d'investissement,...).

Le portefeuille du FCP est composé :

- de 0% à 20% maximum de l'actif net en actions ou autres titres de capital de toutes capitalisations, et de tous secteurs économiques confondus (limite de 10% de l'actif net sur les pays émergents).
- de 0% à 100% maximum de l'actif net en obligations et autres titres de créances, y compris des obligations convertibles et des obligations indexées (limite de 15% de l'actif net sur les pays émergents). Ils pourront être de toutes durations et auront principalement une notation minimale de BBB- selon Standard and Poor's ou jugée équivalente par la société de gestion à l'issue de son analyse pour évaluer la qualité de crédit des actifs obligataires. La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps. Le fonds se laisse la possibilité d'investir dans la limite de 15% maximum de l'actif net dans des titres dits spéculatifs.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 3 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions françaises ou étrangères, aux marchés obligataires et autres titres de créance, principalement par le biais d'investissements en parts ou actions d'OPCVM ou FIA.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de votre OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps.

La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

• et/ou également de 0% à 100% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA de toutes classifications :

- jusqu'à 100% maximum de son actif net en parts ou actions d'OPCVM conformes à la Directive 2009/65/CE, de droit français ou étranger.

- jusqu'à 30% maximum de son actif net en parts ou actions de FIA français respectant les critères de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le fonds pourra avoir recours à des UCITS ETF (Exchange Traded Funds) agréés conformément à la Directive 2009/65/CE entre 0 et 100% de son actif net, exposés aux actions, aux produits de taux, et, dans la limite de 10% de l'actif net, aux matières premières, .

Le fonds est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre -5 et 10.

Le FCP sera exposé au risque de change à hauteur de 30% maximum. L'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés ou organisé principalement dans une optique de couverture et ponctuellement d'exposition contre les risques actions, de taux ou de change avec une surexposition globale du portefeuille aux risques cumulés actions et taux pouvant aller jusqu'à 200% de l'actif net.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 12h le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative hebdomadaire : La valeur liquidative est établie chaque vendredi ou si ce jour n'est pas un jour de bourse à Paris ou est un jour férié légal en France le jour ouvré précédent.

L'OPCVM réinvestit et/ou distribue ses sommes distribuables, au choix de la société de gestion.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans.

L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de liquidité :

L'OPCVM peut s'exposer à un risque de liquidité si une part des investissements est réalisée dans des instruments financiers par nature suffisamment liquides, mais néanmoins susceptibles dans certaines circonstances, d'avoir un niveau de liquidité relativement faible, au point d'avoir un impact sur le risque de liquidité de l'OPCVM dans son ensemble.

Risque de crédit :

Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances. La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque peut être accru du fait d'interventions sur des titres spéculatifs

2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Pour Convertibles et Diversifié en 2022 : changement de cogérant, Morgane Monestier a remplacé Frédéric Alexan.

1. Environnement macro-économique

L'année 2022 a été caractérisée par une série de chocs largement imprévus, dont le principal fut l'offensive militaire russe en Ukraine déclenchée le 24 février. L'imposition, en réaction, de sanctions commerciales contre la Russie (limitations puis embargo sur les importations de pétrole, interdiction d'exporter des composants électroniques et d'autres technologies sensibles, pressions pour arrêter puis céder les investissements occidentaux en matière d'exploration d'hydrocarbures) ont entraîné dans un premier temps une forte hausse des matières premières, notamment énergétiques, puis des phases de correction marquée par une forte volatilité. La diminution, puis l'arrêt complet des livraisons de gaz en juillet ont provoqué une flambée spectaculaire des cours de son substitut, le GNL dont les Européens ont dû importer dans l'urgence de grandes quantités en prévision de l'hiver, avec des répercussions indirectes sur les prix de l'électricité. En conséquence, l'inflation - qui était déjà présente suite à la réouverture rapide post-Covid des économies en 2021 et aux politiques budgétaires expansives et monétaires ultra-accommodantes - a accéléré jusqu'à dépasser les 10% en octobre en zone Euro, soit 5 fois la cible officielle de la BCE, avant de refluer très légèrement en fin d'année sous l'effet mécanique de la baisse modérée des prix du pétrole et celle, beaucoup plus forte, du gaz, alors que sa composante « cœur » continue d'augmenter à 5,2%.

Dans ce contexte inédit depuis plusieurs décennies, les principales banques centrales ont changé radicalement d'attitude en mettant fin, d'une part, à l'accroissement spectaculaire de leurs bilans, et en procédant à une série inédite de hausses de leurs taux directeurs (+425pb pour la FED en 9 mois, +250pb pour la BCE en 6 mois), prenant le risque d'accroître un ralentissement économique en cours à la suite des chocs d'offres déjà subis, et des nombreuses incertitudes présentes. La croissance moyenne annuelle, en recul par rapport à 2021, cache une dynamique inversée entre les Etats-Unis (2%) qui réaccélère après une quasi-stagnation au 1^{er} semestre, et la zone Euro (3,4%) qui termine presque à l'arrêt, mais devrait toutefois éviter la récession cet hiver.

La Chine, quant à elle, a enregistré à 3% sa plus faible croissance (à l'exception de 2020) depuis plus de 30 ans, en raison de sa politique « Zéro Covid », qu'elle a décidé d'abandonner brutalement fin novembre, déclenchant une vague de contaminations sans précédent, et misant sur l'atteinte d'une immunité collective après les fêtes du Nouvel An chinois. Ce changement radical devrait avoir des répercussions positives sur l'activité mondiale en 2023, au prix de potentielles nouvelles tensions sur les matières premières.

2. Environnement financier

La combinaison des crises géopolitiques, inflationnistes et de la volte-face des banques centrales ont provoqué une correction généralisée sur la quasi-totalité des classes d'actifs, avec des baisses à deux chiffres effaçant parfois la moitié des hausses enregistrées en 2021 sur les actions, soit -11,5% (DR) sur l'Euro Stoxx et -18% (DR) sur le S&P 500, en dépit de la bonne tenue des bénéfices par action.

La forte remontée des taux d'intérêts après une longue période sur des niveaux nominaux extrêmement faibles s'est traduite par des contre-performances historiques sur les différents marchés obligataires : -17,2% sur l'indice BBG Euro Aggregate et jusqu'à -19,3% sur l'OAT 10 ans, dont le rendement est passé de 0,2% à 3,1%, au plus haut depuis 2011. Cela a pesé lourdement sur les multiples de valorisation des actions.

3. Politique de gestion

L'année 2022 a été assez compliquée pour le fonds, avec à la fois une baisse des marchés actions, une remontée des taux, et un fort écartement des spreads de crédit. On insistera sur la remontée des taux d'intérêts qui a été assez spectaculaire d'un point de vue historique, du fait des réactions des banques centrales qui ont eu pour principal objectif de contenir l'inflation. Le rendement de l'emprunt d'Etat allemand à 10 ans qui fait référence est ainsi passé de -0,17% à +2,57% au cours de l'exercice.

Les expositions actions, crédit, et duration du fonds ont pesé très négativement au cours de la période. Malgré cela, la performance de l'année s'établit à -5,36%, ce qui reste relativement contenu étant donné les variations subies par chaque classe d'actif.

Ce constat s'explique en deux temps. Tout d'abord, le fonds était exposé aux matières premières non agricoles et ces dernières ont flambé en 2022. Le fonds était également exposé au dollar américain, et cette devise a servi de refuge dans un contexte de guerre sur le sol européen. Dans une moindre mesure, le fonds était exposé aux « point morts inflation » qui se sont eux aussi envolés.

Par la suite, la gestion du fonds a été assez dynamique et les expositions ont progressivement été ajustées. L'exposition action du fonds a ainsi été réduite de 9,3% à 4,0%, tandis que la sensibilité taux est passée de 2,72 à 2,42. À la suite du rallye des matières premières, nous avons décidé de réduire progressivement notre exposition, qui est passée de 8,9% à 0,8% au 31/12/2022. Le poids des obligations convertibles dans le fonds a lui aussi été réduit, passant de 42% à 30,3%. Ces mouvements de portefeuilles ont été arbitrés vers des ETF obligataires court et moyen terme, de manière à ne pas trop augmenter la sensibilité du fonds et à bénéficier de rendements obligataires plus attractifs.

Le fonds termine l'année en repli de 5,36%, contre un indice (Euribor 3 mois capitalisé + 1%) en hausse de 1,46%.

Le taux de rotation du portefeuille pour l'exercice est de 52,8%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
MULTI UNITS Lyxor EuroMTS I-3Y Investment Grade (DR) UCITS E	2 595 850,41	
ISHARES EURO ULTRASHORT BOND	1 642 013,28	791 843,64
Lyxor Index Fund - Lyxor Core Euro Stoxx 50 (DR) UCITS ETF A	792 763,19	1 246 942,23
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	541 726,40	1 261 152,59
SPDR® Bloomberg Barclays 0-3 Year Euro Corporate Bond UCITS	1 496 011,84	
COMSTAGE ETF C I		1 455 177,59
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 3-5Y (DR)	701 140,43	561 158,77
LYXOR STOXX EUROPE 600 DR	484 028,79	752 181,49
AMUNDI INDEX BARCLA EUR CO BBBI-5UCETFDR	925 302,55	
BNP Paribas Easy Energy Metals Enhanced Roll UCITS ETF USD		897 560,76

4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :

- o Change à terme :
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés(*)

(*) Sauf les dérivés listés..

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<p>Techniques de gestion efficace</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <p style="text-align: right;">Total</p>	
<p>Instruments financiers dérivés</p> <ul style="list-style-type: none"> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <p style="text-align: right;">Total</p>	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
<ul style="list-style-type: none"> . Revenus (*) . Autres revenus <p style="text-align: right;">Total des revenus</p> <ul style="list-style-type: none"> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <p style="text-align: right;">Total des frais</p>	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - RÈGLEMENT SFTR - EN DEVISE DE COMPTABILITÉ DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

COMMISSIONS DE MOUVEMENTS

En conformité avec l'article 322-41 du règlement général de l'AMF relatif aux règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, nous vous informons qu'une commission est facturée à l'OPC à l'occasion des opérations portant sur les instruments financiers en portefeuille.

Elle se décompose comme suit :

- des frais de courtage perçus par l'intermédiaire en charge de l'exécution des ordres.
- aucune « commission de mouvement » n'est perçue par la société de gestion.

Cette commission n'est pas audité par le Commissaire aux Comptes.

INFORMATION SUR LA SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES :

Conformément à la réglementation applicable résultant de la transposition de la directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les Marchés d'Instrument Financiers (MIF), PREVAAL FINANCE doit sélectionner ses intermédiaires selon des critères définis, pour leur services d'exécution d'ordres d'une part, et pour leurs services d'aide à la décision d'investissement d'autre part.

PREVAAL FINANCE réalise un examen annuel de sa politique de meilleure sélection de ses intermédiaires de marché. Ainsi, les gérants procèdent à une évaluation annuelle des intermédiaires sélectionnés lors d'un Comité d'évaluation au regard de 5 critères :

- Prix des instruments.
- Coût de l'exécution/Accès aux marchés primaires.
- Rapidité de l'exécution.
- Qualité de la recherche.
- Service de règlement/livraison.

PREVAAL FINANCE informe ses clients, par tout moyen approprié, de tout changement important de sa politique de sélection.

POLITIQUE DE VOTE

La politique de vote aux Assemblée Générales peut être consultée sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

Un rapport rendant compte de la manière dont la société de gestion a exercé ses droits de vote aux Assemblées Générales, est établi dans les quatre mois suivant la clôture de son exercice. Ce rapport peut être consulté sur le site contact@prevaalfinance.fr et au siège social de PREVAAL FINANCE.

INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS ET PLACEMENTS COLLECTIFS DU GROUPE OU POUR LESQUELS LE GROUPE A UN INTERET PARTICULIER

Conformément au règlement général de l'AMF, nous vous informons que le portefeuille ne détient pas d'OPC gérés par les entités du groupe.

COMMUNICATION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Les informations concernant les critères ESG sont disponibles sur le site contact@prevaalfinance.fr

RÈGLEMENTS SFDR ET TAXONOMIE

Deux règlements européens marquent une étape majeure quant au Plan d'action pour la finance durable et apportent des précisions sur l'application et l'appréciation de ces critères ESG tout en imposant une transparence en matière de durabilité à l'ensemble des acteurs du secteur financier : le premier concerne la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (le règlement « Disclosure » [Sustainable Finance Disclosure Regulation (dit SFDR)]) et le second l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le règlement « Taxonomie verte »).

L'article 29 de la Loi Energie Climat (LEC) modifie l'Article 173 de la Loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LETCV). Ce dernier vient compléter le dispositif visant à la neutralité carbone en imposant la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité dans leur politique de gestion des risques de durabilité.

les règlements SFDR/Taxonomie contraignent à des exigences de communication pour tout apport annuel dont la date de publication intervient dès janvier 2022 :

- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques ESG leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

Préambule

La politique de rémunération de Prevaal Finance décrite dans ce document fixe le cadre global de la rémunération au sein de Prevaal Finance, conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE, au code monétaire et financier (article L533-22-2) et au règlement général de l'AMF (article 319-10).

1. Dispositions générales

De manière générale, la politique de rémunération est établie avec comme objectif central d'être alignée avec la stratégie économique et les objectifs à long terme de Prevaal Finance, la gestion financière des capitaux sous sa responsabilité, les valeurs de l'entreprise et l'intérêt de ses clients, dans un cadre de gestion saine et maîtrisée du risque. Elle tient également compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Prevaal Finance, ainsi que de la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Dans ce contexte, Prevaal Finance s'engage à ne pas encourager une prise de risque excessive notamment via le mode de rémunération variable en place, à garantir une cohérence entre les comportements des collaborateurs et ses objectifs à long terme et éviter les conflits d'intérêts

Enfin, la politique de rémunération vise également à contribuer activement à la capacité de Prevaal Finance à attirer de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs. Ainsi, ces derniers sont tous concernés par cette politique, plus particulièrement les collaborateurs qualifiés de « personnels identifiés ».

La politique de rémunération est définie par le Président de Prevaal Finance, en concertation avec le Directeur Général. Les fonctions de contrôle en vérifient la conformité avec les normes et réglementations en vigueur.

2. Politique de rémunération

Chaque collaborateur de Prevaal Finance a droit à tout ou partie des différents éléments de rémunération présentés au paragraphe 2.1 de ce document, en fonction du poste et des responsabilités exercées.

2.1. Composition de la rémunération

La rémunération est composée des éléments suivants :

- Une rémunération fixe en lien avec les responsabilités, l'expérience professionnelle et les compétences requises par le poste et les fonctions occupés. Cette rémunération fixe est cohérente avec les niveaux de rémunération observés dans l'industrie de la gestion d'actifs notamment après vérification via des études de salaires ou benchmarking. Elle est revue périodiquement et peut être révisée de façon discrétionnaire sur la base d'indicateurs dont les principaux portent sur l'efficacité dans le rôle et missions confiés, mais aussi d'éventuelles évolutions du marché. Enfin, il a été retenu un principe d'équilibre entre la rémunération fixe et une éventuelle rémunération variable, de manière à ce que la composante fixe de la rémunération représente une part suffisamment élevée au regard de la rémunération globale

- Une rémunération variable annuelle individuelle, en complément du montant de la rémunération fixe. La rémunération variable individuelle est discrétionnaire et permet de valoriser la contribution individuelle sur la base du niveau de réalisation d'objectifs préétablis. Elle ne dépend d'aucune formule quantitative et repose sur la combinaison de critères quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle. Elle intègre également des critères collectifs et peut être en partie conditionnée à la situation financière de l'entreprise. Elle n'est pas garantie, sauf exceptionnellement dans le cadre de l'embauche d'un nouveau collaborateur et dans ce cas, limitée à la première année.
- Une rémunération variable collective qui rétribue la performance de Prevaal Finance constitué d'un dispositif d'intéressement associé à un Plan d'Epargne Entreprise (PEE). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ce plan (dont les conditions de déclenchement et d'application sont renseignées dans l'accord d'intéressement), d'un dispositif d'abondement.
- De nombreux avantages sociaux : protection du salarié et de sa famille (santé, prévoyance), accompagnement à la préparation à la retraite, contribution au CSE.

2.2. Détermination de la rémunération variable individuelle

2.2.1. Principes généraux

La rémunération variable individuelle conformément à la réglementation en vigueur, fait l'objet de mesures d'encadrement spécifiques. Elle est attribuée en fonction de la performance individuelle appréciée par le responsable hiérarchique sur la base d'une combinaison de critères objectifs quantitatifs et qualitatifs, dont l'évaluation est formalisée annuellement dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation, en prenant en compte les notions de risque et d'intérêt des clients.

2.2.2. Cas spécifiques des personnels identifiés

Sont intégrés dans les personnels identifiés au sens de la réglementation les collaborateurs qui appartiennent à une catégorie de personnel susceptible d'avoir un impact significatif sur le profil de risque de Prevaal Finance de par leurs fonctions exercées.

La Direction Générale, assistée de la fonction « risques », a identifié comme entrant dans cette catégorie :

- Les personnels en charge de la gestion financière
- Les personnels en charge des risques
- La fonction commerciale
- Les dirigeants

Les critères objectifs quantitatifs et qualitatifs retenus sont les suivants :

2.2.3. Gestion financière

Les personnels en charge de la gestion financière sont évalués en fonction de la typologie des portefeuilles gérés, selon les standards de l'industrie. Les critères quantitatifs, qualitatifs et extra-financiers utilisés illustrent la capacité à créer de la valeur dans un univers de gestion donné, sans toutefois autoriser ou justifier une prise de risque excessive pouvant avoir un impact sur Prevaal Finance et/ou les produits gérés.

Quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative du portefeuille sur 1, 3 et 5 ans
- Performance en fonction du risque : ratio d'information et ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Positionnement concurrentiel sur la base du classement Morningstar sur 1, 3 et 5 ans

Qualitatifs :

- Respect des règles de risque et de conformité
- Respect de l'approche ESG et du processus d'intégration
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial

2.2.4. Risques

Les critères sont définis annuellement et ne doivent pas compromettre ni l'indépendance de la fonction, ni créer de risque de conflits d'intérêts.

Quantitatifs

- Absence d'infraction à la réglementation

Qualitatifs

- Qualité des contrôles
- Respect de la réglementation et de la prise en compte des intérêts du client
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Investissement dans les projets

2.2.5. Fonction commerciale

La fonction commerciale est évaluée sur sa capacité à atteindre des objectifs qualitatifs et quantitatifs. Ils sont définis et communiqués en début d'année.

Quantitatifs :

- Nombre d'actions commerciales par an en prospection
- Nombre d'actions commerciales par an en développement et fidélisation de la clientèle existante

Qualitatifs :

- Participation active au développement de l'activité et gestion des priorités
- Capacité à présenter, à expliquer et promouvoir les politiques d'investissement et les solutions de gestion proposées par Prévaal Finance
- Satisfaction client
- Aptitude à travailler en équipe, à partager et collaborer avec le marketing
- Esprit d'entreprise et sens de l'initiative

2.2.6. Dirigeants

Les dirigeants de Prevaal Finance sont évalués sur leur contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise, sur leur capacité à organiser les équipes sous leur responsabilité, à développer des offres de produits et de service, et à assurer le pilotage des budgets dont ils ont la charge. La performance s'apprécie annuellement.

2.3. Modalités de versement de la part variable individuelle

La part variable individuelle de rémunération éventuellement attribuée au collaborateur concerné sera communiquée et versée au plus tard à la fin du mois de mars, postérieurement à la date de clôture des comptes fixée au 31 décembre.

En cas de versement de la part variable individuelle de rémunération, les sommes attribuées suivront le traitement social et fiscal identique à celui de salaire et seront donc assujetties à l'ensemble des cotisations, contributions sociales, taxes et soumises à l'impôt sur le revenu.

Aucun acompte ne peut être versé pour quelque motif que ce soit au titre de la part variable individuelle.

Dispositions concernant la gouvernance

3.1. Direction Générale

3.1.1. Composition

La Direction Générale de Prevaal Finance visée dans le présent document est assumée par le Président et le Directeur Général.

3.1.2. Rôle

La Direction Générale détermine et présente la Politique pour approbation au Conseil d'Administration. Elle est responsable du respect de la politique et soumet des propositions de modification de la rémunération fixe et/ou variable.

3.2. Conseil d'Administration

3.2.1. Rôle

La politique de rémunération est adoptée par le Conseil d'Administration, sur proposition de la Direction Générale. Le Conseil d'Administration approuve toute dérogation ou modification significative apportée et est également responsable du contrôle de son application.

3.3. Fonction contrôle et suivi des risques

3.3.1. Rôle

Conformément aux dispositions réglementaires applicables aux sociétés de gestion, les fonctions de contrôle et de suivi des risques sont impliquées dans le processus de revue des rémunérations variables au sein de la Société de Gestion et plus spécifiquement des personnels identifiés.

Concrètement, la fonction de contrôle et de suivi des risques contribue notamment :

- Au processus de détermination et de mise à jour de la liste des personnels identifiés
- A la réflexion sur les modalités de détermination de la rémunération variable en s'assurant de la prise en compte des différents risques
- A l'appréciation de la gestion des risques et de la conformité des opérations par les équipes / collaborateurs concernés, notamment des preneurs de risque
- A l'analyse de l'incidence de la politique de rémunération par rapport aux dispositions légales et réglementaires

AUTRES INFORMATIONS

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

PREVAAL FINANCE

1 place Zaha Hadid

92400 Courbevoie

e-mail : contact@prevaalfinance.fr

5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

PREVAAL DIVERSIFIE
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régis par le Code monétaire et financier

Société de gestion
PREVAAL FINANCE
4 place des Saisons TOUR ALTO
92400 COURBEVOIE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement PREVAAL DIVERSIFIE relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé

Les titres financiers du portefeuille émis par des sociétés à risque de crédit élevé dont la notation est basse ou inexistante sont valorisés selon les méthodes décrites dans la note de l'annexe relative aux règles et méthodes comptables. Ces instruments financiers sont valorisés à partir de cours cotés ou contribués par des prestataires de services financiers. Nous avons pris connaissance du fonctionnement des procédures d'alimentation des cours et nous avons testé la cohérence des cours avec une base de données externe. Sur la base des éléments ayant conduit à la détermination des valorisations retenues, nous avons procédé à l'appréciation de l'approche mise en œuvre par la société de gestion.

2. Autres instruments financiers du portefeuille :

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.



PREVAAL DIVERSIFIE

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.05.10 17:51:52 +0200



6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 30/12/2022 en EUR

ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	24 984 787,31	20 975 163,73
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées	7 771 979,16	8 915 680,76
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 771 979,16	8 915 680,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	17 212 808,15	12 059 482,97
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	17 212 808,15	12 059 482,97
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES		
Opérations de change à terme de devises		
Autres		
COMPTES FINANCIERS	676 023,44	289 813,16
Liquidités	676 023,44	289 813,16
TOTAL DE L'ACTIF	25 660 810,75	21 264 976,89

PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	23 970 390,06	21 384 272,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 576 979,56	-208 102,18
Résultat de l'exercice (a,b)	95 240,57	73 848,55
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	25 642 610,19	21 250 019,13
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
DETTES	18 200,56	14 957,76
Opérations de change à terme de devises		
Autres	18 200,56	14 957,76
COMPTES FINANCIERS		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	25 660 810,75	21 264 976,89

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 205,86	2,31
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	126 078,63	127 950,16
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
TOTAL (1)	133 284,49	127 952,47
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	2 490,84	1 466,07
Autres charges financières		
TOTAL (2)	2 490,84	1 466,07
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	130 793,65	126 486,40
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	50 137,23	54 116,93
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	80 656,42	72 369,47
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	14 584,15	1 479,08
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	95 240,57	73 848,55

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0011521871 - Part PREVAAL DIVERSIFIE : Taux de frais maximum de 0,60% TTC.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part PREVAAL DIVERSIFIE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 en EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	21 250 019,13	19 500 927,19
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 785 265,33	880 359,73
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-4 185 162,96	-176 751,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 266 965,55	113 265,65
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-155 202,96	-94 932,22
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	87 453,21	28 986,54
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-24 276,34	-224 469,03
Frais de transactions	-332,98	-1 379,52
Différences de change	98 156,49	141 225,87
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-2 560 930,70	1 025 301,42
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-1 070 876,05</i>	<i>1 490 054,65</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-1 490 054,65</i>	<i>-464 753,23</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		-14 884,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		<i>-14 884,97</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	80 656,42	72 369,47
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	25 642 610,19	21 250 019,13

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	7 771 979,16	30,31
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	7 771 979,16	30,31
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	7 771 979,16	30,31						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							676 023,44	2,64
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	455 659,45	1,78	1 114 694,55	4,35	4 199 337,42	16,38	1 239 091,81	4,83	763 195,93	2,98
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	676 023,44	2,64								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	954 624,25	3,72	127 531,10	0,50				
Titres de créances								
OPC	856 438,70	3,34						
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	296 059,20	1,15	966,24		121 509,45	0,47	23 222,44	0,09
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		
DETTES		
	Frais de gestion fixe	18 200,56
TOTAL DES DETTES		18 200,56
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-18 200,56

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	8 607,000	9 785 265,33
Parts rachetées durant l'exercice	-3 684,000	-4 185 162,96
Solde net des souscriptions/rachats	4 923,000	5 600 102,37
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	22 817,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	50 137,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,23
Rétrocessions des frais de gestion	

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	95 240,57	73 848,55
Total	95 240,57	73 848,55

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	95 240,57	73 848,55
Total	95 240,57	73 848,55

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 576 979,56	-208 102,18
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	1 576 979,56	-208 102,18

	30/12/2022	31/12/2021
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 576 979,56	-208 102,18
Total	1 576 979,56	-208 102,18

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net en EUR	9 160 442,03	19 185 965,66	19 500 927,19	21 250 019,13	25 642 610,19
Nombre de titres	8 673,000	17 293,000	17 293,000	17 894,000	22 817,000
Valeur liquidative unitaire	1 056,20	1 109,46	1 127,67	1 187,54	1 123,83
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-16,30	1,59	9,45	-11,62	69,11
Capitalisation unitaire sur résultat	10,89	5,39	6,28	4,12	4,17

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BASF 0.925% 09-03-23 EMTN	USD	250 000	233 116,63	0,91
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 17-11-25 CV	EUR	100 000	107 212,19	0,41
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30-06-25	EUR	400 000	382 340,05	1,49
FRESENIUS SE ZCP 31-01-24	EUR	400 000	384 758,00	1,50
LEG IMMOBILIEN AG 0.4% 30-06-28	EUR	200 000	157 912,09	0,62
MTU AERO ENGINES GMBH 0.05% 18-03-27	EUR	300 000	274 363,50	1,07
RAG STIFTUNG ZCP 02-10-24 CV	EUR	400 000	373 814,00	1,46
TAG IMMOBILIEN AG 0.625% 27-08-26	EUR	200 000	149 499,58	0,58
TOTAL ALLEMAGNE			2 063 016,04	8,04
AUTRICHE				
AUSTRIAMICROSYSTEMS AG ZCP 05-03-25	EUR	400 000	310 554,00	1,21
TOTAL AUTRICHE			310 554,00	1,21
BELGIQUE				
ECONOCOM GROUP 0.5% 06-03-23	EUR	15 000	122 302,50	0,48
SAGERPAR ZCP 01-04-26 CV	EUR	100 000	90 594,00	0,35
TOTAL BELGIQUE			212 896,50	0,83
ESPAGNE				
CELLNEX TELECOM 0.5% 05-07-28 CV	EUR	100 000	99 375,68	0,39
CELLNEX TELECOM 0.75% 20-11-31 CV	EUR	300 000	218 071,40	0,86
ENCE ENERGIA Y CELULOSA SA 1.25% 05-03-23	EUR	100 000	100 240,32	0,39
INDR SIST 1.25% 07-10-23	EUR	100 000	99 114,63	0,38
TOTAL ESPAGNE			516 802,03	2,02
FRANCE				
AIR FRANCE KLM 0.125% 25-03-26	EUR	12 400	202 578,80	0,79
BIGBEN INTERACTIVE 1.125% 19-02-26	EUR	100 000	72 655,38	0,28
CARREFOUR SA ZCP 14-06-23 CV	USD	200 000	182 928,09	0,71
CARREFOUR ZCP 27-03-24 CV	USD	200 000	179 076,13	0,70
CIE GEN DES ETS MICHELIN ZCP 10-11-23	USD	400 000	359 503,40	1,40
EDENRED ZCP 06-09-24 CV	EUR	11 000	677 836,50	2,65
ELIS EX HOLDELIS ZCP 06-10-23	EUR	5 700	176 004,60	0,68
FIGEAC AERO 1.75% 18-10-28 CV	EUR	228	5 173,66	0,02
FNAC DARTY 0.25% 23-03-27 CV	EUR	3 000	197 440,50	0,77
MAISON DU MONDE SAS 0.125% 06-12-23	EUR	2 000	92 952,00	0,36
NEOEN 2.0% 02-06-25 CV	EUR	2 300	114 255,95	0,45
NEXITY 0.25% 02-03-25 CV	EUR	3 000	176 604,00	0,69
NEXITY 0.875% 19-04-28 CV	EUR	2 800	122 925,60	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0.0% 15-06-26	EUR	500	92 019,25	0,36
SOITEC ZCP 01-10-25 CV	EUR	600	114 388,80	0,44
UBISOFT ZCP 24-09-24 CV	EUR	4 200	439 893,30	1,71
VEOLIA ENVIRONNEMENT ZCP 01-01-25	EUR	3 200	97 782,40	0,39
VOLTALIA 1.0% 13-01-25 CV	EUR	10 000	284 605,00	1,11
WORLDLINE ZCP 30-07-25 CV	EUR	4 000	428 686,00	1,67
WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	EUR	1 800	159 940,80	0,63
TOTAL FRANCE			4 177 250,16	16,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
DIASORIN ZCP 05-05-28 CV	EUR	100 000	87 525,00	0,35
NEXI ZCP 24-02-28 CV	EUR	100 000	72 212,50	0,28
TOTAL ITALIE			159 737,50	0,63
LUXEMBOURG				
CITI GLO 0.5% 04-08-23 EMTN	EUR	100 000	99 446,83	0,39
OLIVER CAPITAL SARL ZCP 29-12-23	EUR	100 000	104 745,00	0,40
TOTAL LUXEMBOURG			204 191,83	0,79
SUISSE				
SIKA AG 0.15% 05-06-25 CV	CHF	100 000	127 531,10	0,50
TOTAL SUISSE			127 531,10	0,50
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			7 771 979,16	30,31
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			7 771 979,16	30,31
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
ALLEMAGNE				
iShares Edge MSCI World Minimum Volatility UCITS ETF USD (Ac)	USD	3 700	192 757,09	0,75
TOTAL ALLEMAGNE			192 757,09	0,75
FRANCE				
AMUNDI ETF GOVT BOND EUROMTS BROAD INVESTMENT GRAD	EUR	4 100	751 325,00	2,93
BDL REMPART EUROPE C	EUR	1 334,3823	276 991,08	1,08
LYXOR STOXX EUROPE 600 DR	EUR	1 300	244 530,00	0,95
MONETA LONG SHORT A	EUR	535	100 569,30	0,39
TOTAL FRANCE			1 373 415,38	5,35
IRLANDE				
IBOXX USD GOVT 3 7 FD	USD	5 000	588 147,11	2,30
ISHARES CORP BOND SRI 0 3YR UCITS ETF EUR DIST	EUR	175 000	841 120,00	3,28
ISHARES EURO ULTRASHORT BOND	EUR	8 500	846 464,00	3,30
ISHARES III CORE EUR CORP BOND UCITS ETF EUR DIS	EUR	7 800	895 752,00	3,49
SPDR® Bloomberg Barclays 0-3 Year Euro Corporate Bond UCITS	EUR	51 000	1 479 510,00	5,77
SPDR THOMSON REUTERS GBL CONV BD-HDG CAP	EUR	23 600	759 920,00	2,96
TOTAL IRLANDE			5 410 913,11	21,10
LUXEMBOURG				
AM IS BBB ECIG UEC	EUR	102 800	1 428 272,36	5,57
AMUNDI INDEX BARCLA EUR CO BBBI-5UCETFDR	EUR	31 200	1 505 930,40	5,87
BNP Paribas Easy Energy Metals Enhanced Roll UCITS ETF USD	USD	6 000	75 534,50	0,29
COMSTAGE ETF C I	EUR	884	135 198,96	0,53
EXANE PLEIADE FUND A	EUR	10,485	134 768,95	0,52
LYX EUR 2-10Y INFL EXPECTATN	EUR	1 600	178 880,00	0,70
LYXOR ETF EUROMTS 5-7Y INVESTMENT GRADE	EUR	7 000	1 009 540,00	3,94
Lyxor Index Fund - Lyxor Core Euro Stoxx 50 (DR) UCITS ETF A	EUR	3 000	595 980,00	2,33
MULTI UNITS LUXEMBOURG-LYXOR	EUR	8 300	1 119 653,40	4,36

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MULTI-UNITS LUXEMBOURG - Lyxor Euro Government Bond 3-5Y (DR)	EUR	8 000	1 106 080,00	4,31
MULTI UNITS Lyxor EuroMTS I-3Y Investment Grade (DR) UCITS E	EUR	21 400	2 513 644,00	9,81
SLFL BD INFL.PROTECTION CL.I C	EUR	4 800	432 240,00	1,69
TOTAL LUXEMBOURG			10 235 722,57	39,92
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			17 212 808,15	67,12
TOTAL Organismes de placement collectif			17 212 808,15	67,12
Dettes			-18 200,56	-0,07
Comptes financiers			676 023,44	2,64
Actif net			25 642 610,19	100,00
<hr/>				
Part PREVAAL DIVERSIFIE	EUR	22 817,000	1 123,83	